

EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Session 2011

Procès-verbal des délibérations du jury

Le jury d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi, session 2011, s'est réuni le vendredi 18 mars 2011 à 9h00 à la préfecture de la Somme, salle B.A.G.U.P., sous la présidence de Madame Christiane HOSTEN, Directrice des Titres et de la Citoyenneté à ladite préfecture, représentant le Préfet de la Somme.

Etaient présents en qualité de membre du jury :

Madame Evelyne CAPENDU représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Amiens-Picardie,

Monsieur Aurélien DEFFONTAINE de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Somme,

Monsieur Claude PODEVIN représentant la Chambre des Métiers de la Somme,

Monsieur Pascal QUALITZ du groupement de gendarmerie de la Somme.

Madame la Présidente ouvre la séance en rappelant les points de son ordre du jour, à savoir :

- arrêt des listes des candidats titulaires des Unités de Valeur n° 1, 2 et 3,
- arrêt de la liste des candidats admis à participer à l'Unité de Valeur n° 4,
- étude et choix des situations pratiques qui seront tirées au sort par les candidats à l'épreuve de conduite sur route de l'Unité de Valeur n° 4.

Madame la Présidente informe les membres du jury sur les conditions générales dans lesquelles se sont déroulées les épreuves écrites de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi. Elle donne la parole à Madame LEGRAND qui souligne le comportement un peu plus responsable cette année des candidats présents aux épreuves écrites par rapport à l'année 2010 et commente rapidement la correction des copies. Les correcteurs s'accordent pour souligner une expression écrite insuffisante à la fois dans l'épreuve de dictée et dans les questions à réponses courtes des épreuves de tarification. Quant aux épreuves d'orientation, de gestion, de réglementation générale et locale, force est de constater que les résultats obtenus par les candidats sur ces différentes épreuves témoignent d'un travail assidu dû probablement à la formation dispensée par les deux centres agréés du département. A ce titre, Madame la Présidente demande qu'un point soit fait sur le nombre de candidats ayant suivi la formation pour la session 2011.

Lecture est ensuite faite aux membres du jury des notes et moyennes générales obtenues, étant précisé que chaque candidat doit, pour être déclaré admissible d'une part, avoir obtenu une moyenne supérieure à 10/20 à chacune des Unités de Valeur et, d'autre part, ne pas avoir été sanctionné par une note éliminatoire conformément à l'article 7 de l'arrêté du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Le jury, après délibération, déclare admis au bénéfice des Unités de Valeur n° 1, n° 2 et n°3 les candidats figurant sur les fiches annexées au présent procès-verbal, qui seront affichées à la préfecture de la Somme, à la Chambre des métiers de la Somme et consultables sur le site Internet de la préfecture de la Somme. Au total, 23 candidats sont admis à participer à l'Unité de Valeur n° 4.

Le jury procède ensuite à l'examen des situations pratiques proposées au tirage au sort pour l'épreuve de l'Unité de Valeur n° 4. Après en avoir délibéré, il retient les 20 scénarii proposés.


Madame la Présidente rappelle que l'épreuve de conduite sur route et celle d'étude du comportement que composent l'Unité de Valeur n° 4 se dérouleront les 4 et 5 avril 2011 à partir du 14 rue Jules Lardière à Amiens.

Madame la Présidente précise enfin que le jury d'admission se réunira le mardi 12 avril 2011 à 9h00, salle B.A.G.U.P., pour arrêter la liste des candidats admis à la session 2011 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20.

Amiens, le 18 mars 2011

La Présidente,


Christiane HOSTEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

**EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME**


SESSION 2011

Ont été déclarés admis à l'unité de valeur n° 1 après délibération du jury réuni le 18 mars 2011

AUTRAN Sébastien
BEUCAMPS Corinne
DELABROYE Armand
DELENCLOS Philippe
DEMARCY Florence
DESJARDINS Pierre
DESTRUEL Hélène
DEVAUCHELLE Jason
DUHAMEL Stéphane
EL OUTMANI Rachid
FINK Amandine
FRANCOIS Sabrina
FROMENTIN Gaëtan
HANNOU Mustapha
HY Bruno
JULES Yann
LEPRETRE Danyl
MOREL Anthony
MOROY Grégory
OCHIBA Bouarfa
POTTIER Olivier
PYCKE Anthony
RUMINY Freddy
THUILLIER Jérémy
TOURTE Emmanuel
VACQUET Ludovic
VASSEUR Daniel

Annexe au procès-verbal du 18 mars 2011

La Présidente,


Christiane HOSTEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

**EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME**


SESSION 2011

Ont été déclarés admis à l'unité de valeur n° 2 après délibération du jury réuni le 18 mars 2011

BEUCAMPS Corinne
DELABROYE Armand
DEMARCY Florence
DESTRUEL Hélène
EL OUTMANI Rachid
FROMENTIN Gaëtan
HANNOU Mustapha
JULES Yann
LEPRETRE Danyl
MOROY Grégory
OCHIBA Bouarfa
PONCHON Laurent
PORET Johan
PYCKE Anthony
RUMINY Freddy
THUILLIER Jérémy
TOURTE Emmanuel
VASSEUR Daniel

Annexe au procès-verbal du 18 mars 2011

La Présidente,


Christiane HOSTEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

**EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME**

SESSION 2011

Ont été déclarés admis à l'unité de valeur n° 3 après délibération du jury réuni le 18 mars 2011

BEUCAMPS Corinne
DELABROYE Armand
DELENCLOS Philippe
DEMARCY Florence
DEROEUX Stéphane
DESTRUEL Hélène
DEVAUCHELLE Jason
DUHAMEL Stéphane
EL OUTMANI Rachid
FOURNIER Claire
FRANCOIS Sabrina
FROMENTIN Gaëtan
HANNOU Mustapha
JULES Yann
LEPRETRE Danyl
MOREL Anthony
MOROY Grégory
OCHIBA Bouarfa
PETIT Marilyn
POIRAUD Philippe
PORET Johan
PYCKE Anthony
RUMINY Freddy
SECQ Thierry
THUILLIER Jérémy
TOURTE Emmanuel
VASSEUR Daniel

Annexe au procès-verbal du 18 mars 2011

La Présidente,


Christiane HOSTEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

**EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME**

SESSION 2011

Ont été déclarés admissibles après délibération du jury réuni le 18 mars 2011

BEUCAMPS Corinne
DELABROYE Armand
DEMARCY Florence
DEROEUX Stéphane
DESTRUEL Hélène
EL OUTMANI Rachid
FOURNIER Claire
FROMENTIN Gaëtan
HANNOU Mustapha
JULES Yann
LEPRETRE Danyl
MOROY Grégory
OCHIBA Bouarfa
PETIT Marilyn
POIRAUD Philippe
PORET Johan
PYCKE Anthony
RODRIGUES Nicolas
RUMINY Freddy
SECQ Thierry
THUILLIER Jérémy
TOURTE Emmanuel
VASSEUR Daniel

Annexe au procès-verbal du 18 mars 2011

La Présidente,


Christiane HOSTEN